

MAIRIE D'OLLOIX

Conseil municipal du 5 octobre 2017

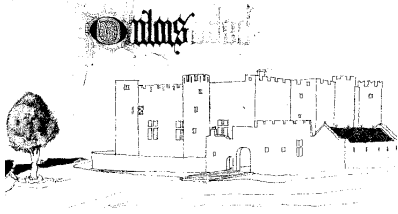
Présents : Philippe MARC-CHANDEZE Maire, Dominique FUSY adjoint, Sandrine KOZAN, Alain HERITIER, Claudette CHAFSEY, Alexandra DUSSABY, Jos SMORENBURG et Isabelle TRIPEAU, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Myrtille FERRE à Dominique FUSY, Béatrice BELLARD à Philippe MARC-CHANDEZE.

Secrétaire de séance : Dominique FUSY

Ordre du Jour :

1. Convention avec la commune de St Nectaire pour l'eau
2. Chemin du RIS (Dabert/Dos Santos)
3. Point sur les ventes de parcelles communales
4. Ligne de trésorerie pour travaux de la station d'épuration
5. Décisions modificative de budget
6. Embauche de personnel en remplacement d'un titulaire
7. Médecine préventive
8. RIFSEEP : Primes agents communaux
9. Numérotation des rue d'Olloix
10. Bulletin Municipal
11. Prise de nouvelles compétences par la Communauté de communes Mond'Arverne
Communauté : PLUI et Eau
12. Questions diverses :
 - 12.1 Délégué au SIEG
 - 12.2 Projet Eoliennes à Gourdon, commune de Montaigut le Blanc



MAIRIE D'OLLOIX

1. Convention avec la commune de St Nectaire pour l'eau

Le courrier confirmant la pleine validité de l'arrêté du 05 mai 1954 est venu modifier la position de la commune d'Olloix. La commune d'Olloix est donc dans une position d'attente vis-à-vis de la commune de St Nectaire. Si nécessaire la commune d'Olloix pourrait s'appuyer sur le travail de l'association Eau Lois qui a rédigé un projet de convention.

La commune de St Nectaire vient le 06 octobre de mettre en demeure la commune d'Olloix de payer les volumes d'eau fournis depuis 2014, soit 236 905 m³ au prix de 1,24TTC soit 293 762 € TTC hors redevance. Un titre exécutoire serait émis vers le 06 novembre. La commune d'Olloix ne répondra pas à cette demande convaincue de son bon droit. Nous nous dirigeons par conséquent vers une procédure administrative.

De plus, la reprise de la compétence eau par la Communauté de communes Mond'Arverne à compter du 01/01/2018 oblige la commune d'Olloix de réfléchir à une possible adhésion au SIVOM d'Issoire. Il faudra toutefois attendre le second vote de la loi sur l'eau et l'assainissement. A priori les modifications apportées par le Sénat ont peu de chance d'être votées par l'Assemblée Nationale.

Il est décidé de reporter ce sujet en attendant le vote définitif de l'assemblée nationale.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Chemin du RIS (Dabert/Dos Santos)

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur le différent entre Mme Anna DOS SANTOS MATOS et M. Jean Paul DABERT concernant le projet de vente d'un passage d'une largeur de 1,37 m sur l'ancien ruisseau du Ris.

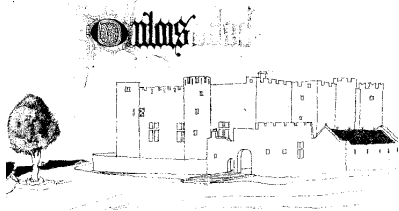
Néanmoins, le ruisseau canalisé n'a pas a priori, fait l'objet d'un déclassement auprès des services du cadastre. Peut-on vendre ces parcelles ?

Il faut demander au service du cadastre et à la DDT pour connaître de façon exacte qui est propriétaire du terrain et quelles sont les conditions de ventes de ces parcelles.

En conséquence il est décidé de sursoir à cette décision.

3. Point sur les ventes des parcelles communales

Le géomètre a fait son travail de bornage, les intéressés reçoivent et retournent à la mairie les procès verbaux. L'enquête publique va être réalisée. Le commissaire enquêteur recevra les remarques et le conseil municipal statuera.



MAIRIE D'OLLOIX

4. Ligne de trésorerie pour travaux

Compte tenu du délai des travaux assez courts, il faut ouvrir une ligne de trésorerie supplémentaire de 150 000 euros.

Le conseil autorise le Maire à consulter les établissements bancaires et à choisir l'offre la plus avantageuse et à signer les contrats correspondants.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Décisions modificatives

Il est nécessaire de voter des décisions modificatives du budget primitif :

1. virements de crédits :

Sur les budgets de **l'Eau et de l'Assainissement**, il faut comptabiliser des admissions en non-valeur en raison du décès de Mme Henriette MONNET.

1°/ EAU

Fonctionnement

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
6541	Admission en non-valeur	30,00
6378	Redevance versée aux Agences de l'Eau	- 30,00
	TOTAL	0,00

2°/ ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

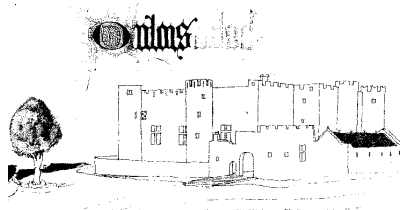
DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
6541	Admission en non-valeur	20,00
6378	Redevance versée aux Agences de l'Eau	- 20,00
	TOTAL	0,00

Sur le budget de la **Commune**, il convient de rembourser la caution à l'ancienne locataire du petit logement de La Cure

3°/ COMMUNE

Investissement

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
165	Dépôts et cautionnements reçus	435,00
020	Dépenses imprévues	-435,00
	TOTAL	0,00



MAIRIE D'OLLOIX

2. Crédits supplémentaires :

Sur le budget de la **Commune** ; on doit rembourser tous les dons reçus pour l'affaire contre le Fonds de Garantie, notamment celui de Clermont Métropole encaissé après le vote du budget primitif.

1°/ **COMMUNE**

Investissement

	Article	Libellé	Montant
Recettes	7713	Libéralités reçues	9 802,00
	7788	Autres produits exceptionnels	105,00
	7381	Taxe afférente aux droits de mutation	300,00
		TOTAL	10 207,00
Dépenses	6718	Autres charges exceptionnelles d'exploitation	10 207,00
		TOTAL	10 207,00

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives décrites ci-dessus.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Embauche de personnel en remplacement d'un titulaire

Suite au congé maladie de madame Elisabeth CARBOLET il est décidé de mettre sous contrat Suzanne Little qui la remplaçait. Pour cela le conseil municipal doit autoriser le maire à nommer du personnel non titulaire de remplacement.

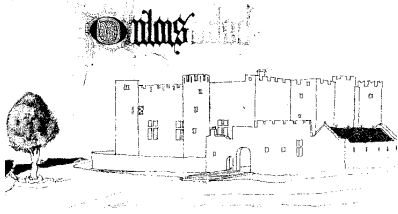
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7. Médecine préventive

La commune adhère au CGG du Puy de Dôme.

75 €/an et par agent, soit 300 €/an pour la commune, le coût pour l'une des deux secrétaires est pris en charge par la commune du Vernet Ste Marguerite

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0



MAIRIE D'OLLOIX

8. RIFSEEP : Primes agents communaux

Le Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel. Ce système est destiné à remplacer le régime des primes des fonctionnaires. Il doit être mis en place sous un an à compter du 01/01/2007. Les primes sont équivalentes à un 13^{ième} mois.

Il n'y a pas de prime pour les CAE.

Il est décidé d'étudier la mise en place ce dispositif obligatoire et de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

9. Numérotation des rues d'Olloix

Il est proposé de numéroté les rues, ce qui sera de toute façon un préalable pour que les Olloisiens puissent demander la fibre optique pour le raccordement au réseau FT.

Il est proposé d'engager ce projet.

Sandrine KOZAN souhaite suivre ce projet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

10. Bulletin municipal

Compte tenu des informations importantes à venir sur l'alimentation en eau de la commune, il est décidé de reporter la rédaction du bulletin municipal.

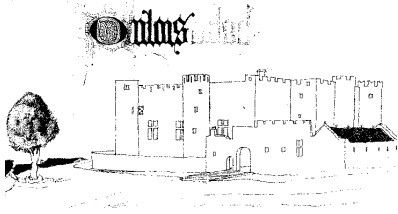
11. Prise de nouvelles compétences la Communauté de communes Mond'Arverne Communauté : PLUI et Eau

La prise des 9 compétences supplémentaires a été votée le 28/09/2017 par le Conseil communautaire. C'est un vote global exigé par le législateur ont précisé la DGS et le Président.

Concernant la compétence Eau (l'assainissement attendra 2020), trois communes sont intervenues en conseil communautaire : Laps, Saulzet le froid, Olloix (Saint Amant Tallende est en régie mais est affermée) pour préciser les difficultés que cela allait représenter.

Les 24 autres communes ont clairement exprimé leur consensus sur les syndicats auxquels elles adhèrent déjà.

Les conseils municipaux doivent voter dans les semaines à venir sur cette modification statutaire visant à prendre les neuf compétences par Mond'Arverne.



MAIRIE D'OLLOIX

La décision est entérinée selon la majorité édictée par l'une ou l'autre de ces deux règles :

- soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci.
- soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Un arrêté Préfectoral sera ensuite pris. Au 01/01/2018, si les 9 compétences optionnelles ne sont pas prises par Mond'Arverne, une dotation fonctionnelle de 400 000€ serait perdue.

PLU Intercommunal :

L'élaboration est estimée à 245 760€ et l'étude de projet de territoire à 204 800€

12. Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2017

Pas de remarque. Le compte rendu est validé.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délégué au SIEG

Il est proposé un délégué titulaire : Dominique FUSY

Un délégué suppléant : Philippe MARC-CHANDEZE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Projet d'éoliennes à Gourdon commune de Montaigut

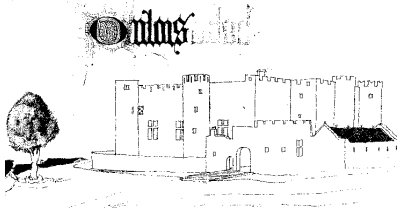
Un projet de parc éolien est en cours d'étude sur les communes de Montaigut et de Ludesse. Compte tenu des impacts probables et non négligeables sur la commune d'Olloix. Le Maire d'Olloix a fait part le 22 septembre de son désaccord auprès du Maire de Montaigut Le Blanc sur ce projet.

SIVOS

Le Centre de loisirs n'est pas en mesure de payer ses salariés. Le fond d'amorçage n'attribue plus les mêmes subventions ce qui met en difficulté le SIVOS qui supporte ces salaires.

Le SIVOS va faire une demande de subvention auprès de la comcom Mond'Arverne.

La comcom Mond'Arverne devrait reprendre le CLSH.



MAIRIE D'OLLOIX

Entretien du château d'eau

Du 12 au 16 octobre entretien du château d'eau (chantier suivi par Alain HERITIER)

Camping

2620 € et 80 € de taxe de séjour ont été collectés par Claudette CHAFSEY

Un digicode a été installé et il n'y a pas eu de dégradation constatée.

Il faut impérativement programmer des travaux sur la toiture des sanitaires.

Auberge de la Monne

Pour information, les gérants actuels de l'Auberge de la Monne arrêtent la gérance en décembre de cette année 2017.

Fin du Conseil Municipal